

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Chartek 7E Part B

## **Section 1. Identification**

Identificateur SGH du

produit

: Chartek 7E Part B

: HCA756

Code du produit

#### Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées		
Application professionnelle de revêtements et d'encres		
Utilisations non recommandées	Raison	
Tous Autre Utilisations		

Données relatives au fournisseur

: International Paint (PTY) Ltd

1 Paints Place Dickens Road Umbogintwini KZN 1426, South Africa

Tel: +27 31 904 8000

+27 31 904 8000 (24hr)

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture) : 10177 (Utilisation réservée aux professionnels autorisés de la santé )

Adresse email de la personne responsable

pour cette FDS

: sdsfellinguk@akzonobel.com

# Section 2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange : CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1

TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement

Mentions de danger

: Danger

: Provoque des lésions oculaires graves. Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Date d'édition/Date de révision Version : 2 : 10/06/2016



# Section 2. Identification des dangers

#### Conseils de prudence

Prévention

: Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage. Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter de respirer les poussières. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Intervention

: Recueillir le produit répandu. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Stockage

: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Élimination

: Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

Éléments d'étiquetage supplémentaires

: Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Aucun connu.

# Section 3. Composition/informations sur les composants

Substance/préparation : Mélange

Nom des composants	% en poids	Numéro CAS	Classification
mmères d'acides gras en C18 insaturés, composés préparés avec les produits de réaction de polyéthylènepolyamines avec des acides gras de tallöl	≥25 - <50	64754-99-0	Eye Dam. 1, H318
phosphate de triphényle	≥5 - <10	115-86-6	Aquatic Chronic 1, H410
Man-made vitreous (silicate) fibres	≥3 - <5	287922-11-6	Skin Irrit. 2, H315
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	≥3 - <5		Acute Tox. 5, H303 Acute Tox. 4, H312 Skin Corr. 1C, H314 Skin Sens. 1, H317

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## **Section 4. Premiers secours**

#### Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.



#### **Section 4. Premiers secours**

#### Inhalation

Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

#### Contact avec la peau

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. En cas d'affections ou de symptômes, évitez d'exposer plus longuement. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.

#### Ingestion

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

#### Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque des lésions oculaires graves.

Inhalation : Déga

: Dégagement possible de gaz, vapeur ou poussière très irritants ou corrosifs pour le système respiratoire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.

Contact avec la peau

: Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

**Ingestion**: Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

#### Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur larmoiement rougeur

**Inhalation** : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation

rougeur

la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

**Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleurs stomacales

Date d'édition/Date de révision Version : 2

: 10/06/2016



#### **Section 4. Premiers secours**

# Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note au médecin traitant

: En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

**Traitements spécifiques** 

: Pas de traitement particulier.

**Protection des sauveteurs** 

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

#### **Voir Information toxicologique (section 11)**

### Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés

: Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit

: Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Risque lié aux produits de décomposition thermique

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes d'azote oxydes de phosphore oxyde/oxydes de métal

Mesures spéciales de protection pour les pompiers : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

# Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les secouristes

: Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».



# Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# Précautions pour la

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout protection de l'environnement contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

#### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Petit déversement accidentel

: Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Éviter la formation de poussières. L'utilisation d'un aspirateur à filtre HEPA réduira la dispersion des poussières. Placer la matière déversée dans un récipient à déchet dédié convenablement étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

#### Grand déversement accidentel

: Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Éviter la formation de poussières. Ne pas balayer à sec. Aspirer les poussières avec un équipement doté d'un filtre HEPA et les placer dans un récipient à déchet fermé et convenablement étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Nota: Voir Section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

# Section 7. Manipulation et stockage

#### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter le rejet dans l'environnement. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

#### Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

#### Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

: Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.



# Section 8. Contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

#### Paramètres de contrôle

#### **Limites d'exposition professionnelle**

Nom des composants	Limites d'exposition
₫oxyde de titane	DOL OEL (Afrique du Sud, 8/1995).
•	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. Forme:
	Poussières alvéolaires
	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. Forme: total
	inhalable dust
phosphate de triphényle	DOL OEL (Afrique du Sud, 8/1995).
	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.
	STEL: 6 mg/m³ 15 minutes.
graphite	DOL OEL (Afrique du Sud, 8/1995).
	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. Forme:
	Poussières alvéolaires
	TWA: 10 mg/m³ 8 heures. Forme: total inhalable dust

# Contrôles techniques appropriés

: Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

#### Mesures de protection individuelles

#### Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

# Protection des yeux/du visage

: Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes anti-éclaboussures chimiques et/ou écran facial. En cas de danger par inhalation, un respirateur facial intégral peut être exigé.

#### Protection de la peau

#### Protection des mains

: Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques : gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Recommandé : Viton® ou Gants en nitrile. Gants recommandés sont basé sur le solvant le plus commun dans ce produit. Pour un contact prolongé ou fréquement répété, des gants de classe de protection 6 (temps de rupture supérieur à 480 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 2 ou classe supérieure (temps de rupture supérieur à 30 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. L'utilisateur doit vérifier que les types de gants



# Section 8. Contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur. AVIS: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants, sans en exclure d'autres: autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre lês coupures/perforations,dextérité,protection thermique), réactions corporelles potentielles aux materiaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants. Les crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, il est recommandé de ne pas les appliquer après le début de l'exposition.

**Protection corporelle** 

: L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Autre protection cutanée

: Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

**Protection respiratoire** 

: Porter un appareil de protection respiratoire avec filtre à particules parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

# Section 9. Propriétés physiques et chimiques

**Aspect** 

État physique: Solide.Couleur: Blanc cassé.Odeur: Amine.

Seuil olfactif : Non disponible.

Point de fusion : Non disponible.

Point d'ébullition : Non disponible.

Point d'éclair : Vase clos: 101°C (213.8°F)

Taux d'évaporation : Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz) : Non disponible.
Limites inférieure et : Non disponible.
supérieure d'explosion

(d'inflammation)

Pression de vapeur : Non disponible.

Densité de vapeur : Non disponible.

Densité relative : 1.23

Solubilité : Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Non disponible.

Température d'auto-

inflammabilité

: Non disponible.

Température de

décomposition

: Non disponible.

Viscosité : Non disponible.

Date d'édition/Date de révision Version : 2 : 10/06/2016



### Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité

: Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

**Stabilité chimique** : Le produit est stable.

Possibilité de réactions

dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction

dangereuse ne se produit.

Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.

Matières incompatibles : Aucune donnée spécifique.

Produits de décomposition

dangereux

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de

décomposition dangereux ne devrait apparaître.

# **Section 11. Informations toxicologiques**

#### Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
phosphate de triphényle  2,4,6-tris (diméthylaminométhyl) phénol	DL50 Cutané DL50 Orale DL50 Cutané	Lapin Rat Rat	>7900 mg/kg 3500 mg/kg 1280 mg/kg	-
prierioi	DL50 Orale	Rat	2169 mg/kg	-

#### Irritation/Corrosion

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
7,4,6-tris (diméthylaminométhyl) phénol	Yeux - Irritant puissant	Lapin	-	24 heures 50 Micrograms	-
p. 10.10.	Peau - Faiblement irritant	Rat	-	0.025 Mililiters	-
	Peau - Irritant puissant	Rat	-	0.25 Mililiters	-
	Peau - Irritant puissant	Lapin	-	24 heures 2 milligrams	-

#### **Sensibilisation**

Non disponible.

#### **Mutagénicité**

Non disponible.

### <u>Cancérogénicité</u>

Non disponible.

#### Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

#### **Tératogénicité**

Non disponible.

<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</u>

Date d'édition/Date de révision : 10/06/2016

Version : 2

AkzoNobel



AkzoNobel

# Section 11. Informations toxicologiques

Non disponible.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non disponible.

#### **Danger par aspiration**

Non disponible.

Informations sur les voies

: Non disponible.

d'exposition probables

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque des lésions oculaires graves.

Inhalation : Dégagement possible de gaz, vapeur ou poussière très irritants ou corrosifs pour le

> système respiratoire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.

: Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Contact avec la peau

: Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac. Ingestion

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

> douleur larmoiement rougeur

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation

la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleurs stomacales

#### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

#### Exposition de courte durée

Effets potentiels

: Non disponible.

Effets potentiels différés

: Non disponible.

**Exposition prolongée** 

Effets potentiels : Non disponible.

immédiats

immédiats

Effets potentiels différés : Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

Généralités : Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher

lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu. Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu. Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu. Effets sur le : Aucun effet important ou danger critique connu.

développement

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

: 10/06/2016 Version: 2 9/13



# **Section 11. Informations toxicologiques**

#### Mesures numériques de la toxicité

#### Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
<b>Ø</b> rale	60928.7 mg/kg
Cutané	35956.1 mg/kg

# Section 12.Informations écologiques

#### **Toxicité**

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Exposition
phosphate de triphényle	Aiguë CE50 2000 μg/l	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures
	Aiguë CE50 225 μg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Juvénile de 10 centimètres environ	96 heures
	Aiguë CL50 1000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Chronique NOEC 55 μg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Juvénile de 10 centimètres environ	30 jours
2,4,6-tris (diméthylaminométhyl)phénol	Aiguë CL50 175 mg/l	Poisson - Cyprinus carpio	96 heures

#### Persistance et dégradabilité

Non disponible.

#### Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/ composant	LogP <sub>ow</sub>	FBC	Potentiel
phosphate de triphényle 2,4,6-tris (diméthylaminométhyl)phénol	0.219	190.546071796 -	faible faible

#### Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)

: Non disponible.

Autres effets néfastes

: Aucun effet important ou danger critique connu.

### Section 13. Considérations relatives à l'élimination

#### Méthodes d'élimination

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les

Date d'édition/Date de révision Version : 2 : 10/06/2016



## Section 13. Considérations relatives à l'élimination

conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

# Section 14. Informations relatives au transport

	UN	IMDG	IATA
Numéro ONU	UN3077	UN3077	UN3077
Nom d'expédition des Nations unies	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (phosphate de triphényle)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (triphenyl phosphate). Marine pollutant (triphenyl phosphate)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (triphenyl phosphate)
Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
Groupe d'emballage	III	III	III
Dangers pour l'environnement	Oui.	Yes.	Yes.
Autres informations	réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg, sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des articles 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8.	This product is not regulated as a dangerous good when transported in sizes of ≤5 L or ≤5 kg, provided the packagings meet the general provisions of 4.1.1.1, 4.1.1.2 and 4.1.1.4 to 4.1.1.8.	This product is not regulated as a dangerous good when transported in sizes of ≤5 L or ≤5 kg, provided the packagings meet the general provisions of 5.0.2.4.1, 5.0.2.6. 1.1 and 5.0.2.8.

Code IMDG, Groupe de séparation

: Non applicable.

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Non disponible.

# Section 15. Informations réglementaires

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable au produit en question Ce produit (y compris ses ingrédients) ne sont pas soumis à des réglementations nationales et régionales spécifiques connues.

Date d'édition/Date de révision Version : 2 : 10/06/2016



#### **Section 16. Autres informations**

#### **Justification**

Classification	Justification
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1, H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2, H411	Méthode de calcul

**Historique** 

Date d'impression : 10/06/2016 Date d'édition/Date de : 10/06/2016

révision

Date de la précédente

édition

: 27/07/2015

Version : 2

Légende des abréviations : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

FBC = Facteur de bioconcentration

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits

chimiques

IATA = Association international du transport aérien

CVI = conteneurs en vrac intermédiaires

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogKoe = coefficient de partage octanol/eau

MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" =

pollution maritime) NU = Nations Unies

Références

: Non disponible.

✓ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

#### Avis au lecteur

REMARQUE IMPORTANTE: les informations figurant dans cette fiche technique (lesquelles peuvent être modifiées de temps à autre) ne se veulent pas exhaustives, elles sont présentées de bonne foi et sont considérées comme correctes à la date à laquelle le document a été préparé. Il incombe à l'utilisateur de vérifier que cette fiche technique est à jour avant d'utiliser le produit auquel elle se rapporte.

Les personnes utilisant ces informations doivent tirer leurs propres conclusions quant à la pertinence du produit concerné pour leurs besoins avant l'utilisation. Lorsque ces usages sont différents des usages expressément recommandés dans cette fiche de données de sécurité, l'utilisateur se sert du produit à ses propres risques.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ DU FABRICANT : les conditions, méthodes et facteurs affectant la manipulation, le stockage, l'application, l'utilisation et l'élimination du produit ne relèvent pas du contrôle ni des connaissances du fabricant. Par conséquent, le fabricant n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne tout événement préjudiciable susceptible de se produire lors de la manipulation, du stockage, de l'application, de l'utilisation, de l'utilisation abusive ou de l'élimination du produit et, dans la mesure où la législation applicable le permet, le fabricant décline expressément toute responsabilité pour les pertes, dommages et/ou dépenses résultant de ou liées de quelque façon que ce soit au stockage, à la manipulation, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. La manipulation, le stockage, l'utilisation et l'élimination du produit en toute sécurité relèvent de la responsabilité des utilisateurs. Ceux-ci doivent se conformer à toutes les règlementations applicables en matière de santé et de sécurité.

Sauf accord contraire de notre part, tous les produits fournis par nous sont soumis aux conditions de l'entreprise, lesquelles comprennent une clause de limitation de responsabilité. Veillez à vous référer à ces conditions et/ou au contrat applicable que vous avez conclu avec AkzoNobel (ou son entreprise affiliée, selon le cas).

© AkzoNobel

Version: 2

Date d'édition/Date de révision

: 10/06/2016



# Section 16. Autres informations

Date d'édition/Date de révision Version : 2 : 10/06/2016

13/13